



## Litige avec entreprise française à l'étranger

Par **jugrafik**, le 17/01/2011 à 12:42

Bonjour,

j'ai travaillé pour un caviste français implanté en Angleterre pendant plusieurs mois en 2010.

Avant de quitter cette société, ma boutique a subi un inventaire dont le résultat était positif, jusque là pas de problèmes...

Mais lors de la réception de mon dernier salaire, cette entreprise m'indique qu'ils ont retiré 400 euros car ils souhaitent faire une seconde vérification de l'inventaire. Ils me les reverseraient 2 mois plus tard si leurs résultats étaient convenables.

A cette date, le responsable est bien évidemment injoignable et je n'ai aucune nouvelles.

Mes questions seront donc les suivantes : est-ce qu'une telle procédure de leur part est-elle légale? Et à qui puis-je m'adresser?

En vous remerciant

Par **P.M.**, le 17/01/2011 à 15:05

Bonjour,

Vous pourriez toujours tenter de contacter l'entreprise en France...

Il semble que cela puisse être assimilable à une sanction pécuniaire qui, si vous aviez été sous la législation du Code du Travail français, est interdite...